



Nouvelle offre de l'Adie pour les seniors qui veulent créer leur entreprise

Actualité législative publié le **06/02/2013**, vu **1389 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

L'**Adie** (Association pour le droit à l'initiative économique), association reconnue d'utilité publique, a pour objectif principal d'**aider les personnes exclues du marché du travail** et du système bancaire classique à **créer leur entreprise** grâce au microcrédit.

Cette association propose donc aux **micro-entrepreneurs** des **microcrédits** ainsi qu'un **accompagnement** adapté à leurs besoins.

Lors de la **semaine du microcrédit**, qui se déroule du 4 au 8 février, l'Adie met en avant une nouvelle offre pour mieux répondre aux besoins des seniors. Elle vise notamment les **seniors au chômage de longue durée** et qui se trouve en **situation de précarité** soit, pour elle, les **plus de 45 ans**.

Cette offre répond à une réelle demande de la part des seniors. En effet, d'après un sondage réalisé par l'institut CSA, **19% des seniors** en situation de précarité sont **intéressés par la création d'entreprise**.

Le principal frein, pour ces seniors, à la création d'entreprise est de trouver un financement ; d'où l'intervention de l'Adie qui accorde des microcrédits dont le plafond vient d'augmenter récemment. Il est passé de 6.000 à 10.000 euros.

De plus, elle crée un nouveau dispositif, déployé dans un premier temps pour 2013 dans une quinzaine d'antennes pilotes, puis progressivement étendu à l'ensemble des salariés. Ce nouveau dispositif prévoit un **programme d'accompagnement des seniors auto-entrepreneurs** basé sur des **formations** qui se décompose en trois temps :

- réunion d'information de groupe animée par un expert afin de découvrir les secteurs les plus porteurs de la région ;

- rendez-vous individuel avec un expert de l'Adie afin de définir le projet de création d'entreprise ;
- réunion de partage d'expérience et d'échange avec d'autres personnes ayant développé un projet de création d'entreprise.

Les aides bénéficiant aux seniors, ou permettant de favoriser leur réinsertion sur le marché de l'emploi sont multiples.

"Info-plus" La prime à l'embauche d'un senior en contrat de professionnalisation

L'employeur qui embauche, à temps plein, en contrat de professionnalisation, un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans, peut bénéficier d'une aide de 2.000 euros ([*Décret n°2011-524 du 16 mai 2011*](#)).

Des exclusions du dispositif d'aide sont prévues, notamment si l'employeur a procédé à un licenciement économique, dans les six mois qui précèdent l'embauche, sur le poste pourvu par l'embauche.

Source : Le Figaro, 4 février 2013 ; Communiqué de presse Adie 9e Semaine du Microcrédit de l'Adie